

COMMUNE DE PLOUFRAGAN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

Convocation du 2 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le huit septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Christine ORAIN-GROVALET, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT (*donne pouvoir à Pascale GALLERNE jusqu'à son arrivée à l'affaire n°14*), Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Patrick COSSON (*donne pouvoir à Xavier BIZOT jusqu'à son arrivée à l'affaire n°16*), Mari COURTAS, Romuald LABARRE, Annick MOISAN, Maxime LE CRONC, Marie-Ange LE FLANCHEC, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Luc TRIDE, Julie LEMAIRE, Pierre Jean SALAUN, Séverine TRETON, Céline PESTEL, Pierre-Yves BRUNEL, Laurence BOULVARD, Jean-Yves BERNARD, Marie-Hélène DEMOY, Jean-Pierre HAMON, Claudine PERROT (*donne pouvoir à Marie-Hélène DEMOY jusqu'à son arrivée à l'affaire n°3*) et Martial COLLET

ABSENTS : Yann LE GUEDARD (donne pouvoir à Christine ORAIN-GROVALET)
Michel JUHEL (donne pouvoir à Annie LABBE)
Pascale LABBE (donne pouvoir à Romuald LABARRE)

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier BIZOT

Membres en exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

1) Adoption des procès-verbaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **ADOpte** les procès-verbaux des 16 juin et 7 juillet 2020.

2) Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, le Maire étant Président de droit. Sont élus :

Titulaires

Patrick COSSON
Pascale GALLERNE
Pascal DUBRUNFAUT
Viviane BOULIN
Jean-Pierre HAMON

Suppléants

Annick MOISAN
Gabrielle GOUEDARD
Michel JUHEL
Pascale LABBE
Jean-Yves BERNARD

3) Lotissement de la Fontaine Morin : dénomination d'une partie de voie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de retenir la dénomination « **rue Ernest Renan** » sur la partie de voie située à l'entrée du Lotissement « La Fontaine Morin », initialement destinée à la création d'un giratoire.

4) Rétrocession des voies et espaces communs du lotissement de la Fontaine Morin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'acquisition gratuite des voies et espaces communs d'une partie du lotissement « La Fontaine Morin » (parcelles AR n° 358 et AR n° 359), à savoir :

- la rue Ernest Renan, d'une longueur de voirie de 190 mètres linéaires,
- la rue Anjela Duval, d'une longueur de voirie de 160 mètres linéaires,
- la rue Xavier Grall, d'une longueur de voirie de 120 mètres linéaires
- d'un espace vert / cheminement piéton central d'environ 817 m².

- **APPROUVE** le classement dans le domaine public communal de ces voies et espaces communs ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette transaction ainsi qu'au classement dans le domaine public communal.

5) Rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement de la Croix Fichet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec la société VIABILIS (Saint-Grégoire) en vue de la rétrocession de la voirie et des espaces verts dans le domaine public communal, à la condition que la commune puisse, sans charge pour elle, contrôler la réalisation des études et des travaux pendant toute la durée de l'opération.

6) Cession d'une emprise de terrain communal rue de la Loge

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée section BD n° 67 (74 m²), au prix de 370 €,
- **DESIGNE** Me JUMELAIS, Notaire à Plérin, pour la rédaction de l'acte authentique de vente,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

7) Tarifs 2021 de la taxe locale sur la publicité extérieure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** comme suit les tarifs 2021 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure :

Dispositifs		Tarif 2020	Tarif 2021	Tarif 2021 arrondi
Enseignes	Somme ≤ 7 m ²	exonération de droit		
	7 m ² < Somme ≤ 12 m ² enseignes non scellées au sol	exonération		
	7 m ² < Somme ≤ 12 m ² enseignes scellées au sol	5,20 €	5,27 €	5,30 €
	12 m ² < Somme ≤ 20 m ²	5,20 €	5,27 €	5,30 €
	20 m ² < Somme ≤ 50 m ²	10,40 €	10,55 €	10,60 €
	Somme > 50 m ²	20,80 €	21,11 €	21,10 €
Dispositifs publicitaires non numériques	Support ≤ 50 m ²	15,60 €	15,83 €	15,80 €
	Support > 50 m ²	31,21 €	31,67 €	31,70 €
Dispositifs publicitaires numériques	Support ≤ 50 m ²	46,81 €	47,51 €	47,50 €
	Support > 50 m ²	93,64 €	95,04 €	95 €
Pré enseignes non numériques	Support ≤ 50 m ²	15,60 €	15,83 €	15,80 €
	Support > 50 m ²	31,21 €	31,67 €	31,70 €
Pré enseignes numériques	Support ≤ 50 m ²	46,81 €	47,51 €	47,50 €
	Support > 50 m ²	93,64 €	95,04 €	95 €

8) Remplacement de l'éclairage public avenue de Bretagne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** les montants estimatifs pour la reprise de l'éclairage public avenue de Bretagne :
 - estimation du coût des travaux réalisés par le SDE : 152 928 € TTC
 - montant à la charge de la Ville : 99 853,24 €.

9) Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **DE CREER** les emplois suivants :

- 1 poste à temps complet dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise.
- 2 postes à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 2 postes à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation.

- **DE SUPPRIMER** les emplois suivants :

- 1 poste à temps complet dans le cadre d'emploi des techniciens.
- 1 poste à temps complet dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise.
- 1 poste à temps complet dans le cadre d'emploi des ATSEM.
- 1 poste à temps complet dans le cadre d'emploi des animateurs.

- **DE MODIFIER** la durée hebdomadaire de service d'un poste dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique en CDI en la passant de 5% (1h00) à 7,5% (1h30).

- **D'ADOPTER** à compter du 8 septembre 2020 le tableau des effectifs ainsi modifié.

10) Attribution d'une prime Covid-19

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** une prime exceptionnelle aux agents de la Ville de Ploufragan selon les modalités suivantes :

- Période prise en compte : 17 mars (après-midi) au 10 mai 2020
- Bénéficiaires : les agents ayant été soumis aux sujétions exceptionnelles suivantes :
 - 1) Les agents ayant été en contact avec le public (agents du service jeunesse éducation ayant accueilli les enfants des personnels prioritaires, agents de la police municipale, agents affectés au marché hebdomadaire).
 - 2) Les agents ayant assuré l'entretien des locaux municipaux (ménage et désinfection des locaux) et la propreté urbaine.
 - 3) Les agents ayant été en charge de l'organisation et de la coordination des missions dans les services accueillant les enfants des personnels prioritaires.

- Modalités de calcul :

Pour les deux premières catégories de personnel :

- o Montant plafond de la prime : 700 €
- o Calcul en fonction du nombre de ½ journées de présence (71 demi-journées au maximum sur la période allant du 17 mars après-midi au 10 mai).
- o Valeur de la demi-journée : $700 / 71 = 9,86$ €.
- o Montant alloué : nb de ½ journées x 9,86 € (arrondi à la dizaine supérieure).

Pour la troisième catégorie de personnel : forfait de 150 €.

- **DE PREVOIR** au budget les crédits correspondants.

11) Remboursement de frais de visites médicales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE REMBOURSER** aux agents les frais de visite médicale d'aptitude qu'ils ont été amenés à régler directement au médecin agréé, soit :

- la somme de 37,50 € à 6 agents
- la somme de 25 € à 2 agents.

12) Convention "Lire et faire lire"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention « Lire et faire lire » pour l'année scolaire 2020/2021, avec la Ligue de l'Enseignement et l'Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor

(cette action est un programme périscolaire tendant à développer le plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants des écoles maternelles et élémentaires, par l'intervention de bénévoles retraités. Des séances de lecture sont organisées en petit groupe une ou plusieurs fois par semaine, sur les accueils périscolaires durant l'année scolaire).

13) Convention avec l'ESAT "les Mauriers" de Plaintel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** M. le Maire à conventionner avec l'ESAT « Les Mauriers » pour le ramassage, le lavage, le pliage et le retour du linge sur site du service Jeunesse Education, de septembre à décembre 2020.

14) Désaffectation et élimination de documents de la médiathèque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** l'élimination des documents (périodiques).

15) Subvention vie associative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention « Vie associative » d'aide au fonctionnement à l'association d'animation Plouf'en fête pour un montant de 360 € au titre de l'exercice 2020.

16) Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre des espaces publics du quartier d'Iroise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** la décision de prendre un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre des espaces publics du quartier d'Iroise, relatif à un complément de rémunération de 1 592.50 € HT, correspondant à l'étude du raccordement de la liaison "Iroise – parvis de la mairie",

- **AUTORISE** M. le Maire à signer cet avenant n°2, ainsi que toutes les pièces afférentes.

17) Marché de fourniture de documents sonores et de DVD avec droits négociés pour la médiathèque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **ATTRIBUE**

- Le lot 1 (Enregistrements sonores) à la société GAMANNECY (Annecy), pour un montant minimum annuel de 7 000 €HT et un montant maximum annuel de 18 000 €HT, soit 72 000 €HT maximum pour 4 ans
- Le lot 2 (DVD avec droits négociés) à la société COLACO (Dardilly), pour un montant minimum annuel de 1 500 €HT et un montant maximum annuel de 7 000 €HT, soit 28 000 €HT maximum pour 4 ans

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ces marchés, ainsi que toutes les pièces afférentes.

18) Marché de fourniture de livres non scolaires pour la médiathèque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **ATTRIBUE**

- Le lot 1 (livres pour la jeunesse) à la librairie Le Grenier (Dinan), pour un montant minimum annuel de 6 000 €HT et un montant maximum annuel de 12 000 €HT, soit 48 000 €HT maximum pour 4 ans
- Le lot 2 (livres pour adultes) à la librairie Dialogues (Brest), pour un montant minimum annuel de 7 500 €HT et un montant maximum annuel de 17 000 €HT, soit 68 000 €HT maximum pour 4 ans
- Le lot 3 (Bandes dessinées) à la librairie Le Failler (Rennes), pour un montant minimum annuel de 2 000 €HT et un montant maximum annuel de 5 000 €HT, soit 20 000 €HT maximum pour 4 ans
- Le lot 4 (livres pour fonds régional Bretagne) à la librairie Le Pain des Rêves (Saint-Brieuc), pour un montant minimum annuel de 500 €HT et un montant maximum annuel de 2 000 €HT, soit 8 000 €HT maximum pour 4 ans
- Le lot 5 (livres en gros caractères) à Book'in Diffusion (Verson), pour un montant minimum annuel de 150 €HT et un montant maximum annuel de 900 €HT, soit 3 600 €HT maximum pour 4 ans

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ces marchés, ainsi que toutes les pièces afférentes.

19) Désamiantage des plafonds de la cuisine de la Vallée : demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel :

dépenses	Montant (HT)	recettes	%	Montant (HT)
Travaux de désamiantage	30 000 €	- Subvention département - Part Mairie	80 % 20 %	24 000 € 6 000 €
Pose d'un nouveau plafond	10 000 €	- Subvention département - Part Mairie	80 % 20 %	8 000 € 2 000 €
Installation de nouveaux luminaires	3 000 €	- Subvention département - Part Mairie	80 % 20 %	2 400 € 600 €
TOTAL	43 000 €	TOTAL	100%	43 000 €

dont 34 400 € de subvention Département et 8 600 € de part Mairie

- **AUTORISE** M. le Maire à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel ;
- **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible auprès du Département des Côtes d'Armor dans le cadre du Plan de relance ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

20) Commission de suivi du site "Société Pétrolière de Dépôts"

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **DESIGNE** comme membres en charge de représenter la Ville de Ploufragan à la Commission de suivi du site « SPD » :

- **Titulaire** : M. Anthony DECRETON, Adjoint délégué à l'Aménagement du territoire et à l'Habitat
- **Suppléante** : Mme Pascale GALLERNE, Adjointe déléguée à l'Environnement et au cadre de vie.

21) Décisions municipales

Le conseil municipal **PREND ACTE** des décisions municipales prises, entre le 3/04/2020 et le 13/08/2020, par M. le Maire dans le cadre de sa délégation de missions.

A PLOUFRAGAN, le 10 septembre 2020

LE MAIRE
Rémy MOULIN